



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HODENT  
DU 8 AVRIL 2016**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 7 (6 pour point 1)
- Absents : 3
- Exclus : 0

**Date de convocation :**

2 avril 2016

**Date d'affichage :**

2 avril 2016

**L'an deux mil seize, le 8 avril à 20h30,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

**Etaient présents :** Eric Breton, Jean-Luc Legras, Pierre Polvérari, Jean-Baptiste Quinet, Sophie Deschamps, Natacha Michel, Fabien Couegnoux.

**Absents excusés :** Jocelyn Hébert, Valérie Dodin, Pascal Cazé.

**Fabien Couegnoux a été nommé secrétaire.**

**Délibérations**

**1) Délibération 2016-07 : compte administratif communal 2015**

M. le Maire expose le compte administratif de l'année 2015 de la commune, avec :

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 29874.35 € et le résultat de clôture excédentaire de 3025.31 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 29520.95 € et un résultat de clôture excédentaire de 216700.85 €

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 219726.16 euros pour l'exercice 2015.

Tous ces chiffres sont conformes aux certificats administratifs présentés par Mme Maccury, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin.

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Polvérari pour le vote.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'année 2015 de la commune.*

**2) Délibération 2016-08 : compte de gestion communal 2015**

M. le Maire présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 dressé par Mme MACCURY, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin, et constate :

- pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte administratif de la commune, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'année 2015 de la commune.*

### **3) Délibération 2016-09 : compte administratif eau et assainissement 2015**

M. le Maire expose le compte administratif Eau et Assainissement 2015, avec :

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 8245.86 € et un résultat de clôture excédentaire de 42223.27 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 5394.20 € et un résultat de clôture excédentaire de 149876.57 €.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 192099.84 euros pour 2015.

Tous ces chiffres sont conformes aux certificats administratifs présentés par Mme Maccury, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin.

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Polvérari pour le vote.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif Eau et Assainissement 2015.*

### **4) Délibération 2016-10 : compte de gestion eau et assainissement 2015**

M. le Maire présente le compte de gestion Eau et Assainissement 2015 dressé par Mme MACCURY, Trésorier de la perception de Magny-en-Vexin, et constate :

- pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte administratif de la commune, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'année Eau et Assainissement 2015*

### **5) Délibération 2016-11 : Renouvellement de la convention départementale du Fonds de Solidarité pour le logement relative au dispositif d'aide aux impayés de factures d'eau.**

M. le Maire rappelle que la dernière convention signée le 30 mai 2013 pour 1 an, renouvelable 1 fois avec le Conseil Départemental du Val d'Oise est arrivée à échéance. La Direction de la Vie Sociale du Conseil Départemental propose de signer une nouvelle convention.

Ce dispositif à un double objectif :

- répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés d'eau et leur éviter toute coupure.

- mettre en œuvre un ensemble d'actions de prévention, d'information et d'observation des impayés d'eau résultant d'une collaboration entre les parties signataires et ayant pour but de permettre aux familles en situation de précarité de mieux maîtriser leur usage de l'eau.

M. le Maire rappelle le fonctionnement du dispositif et propose de reconduire l'enveloppe annuelle soit 1000 €.

Le principe est que toute personne en difficulté pourrait bénéficier d'un allègement de 300 euros maximum par an sur sa facture d'eau. Le Conseil Départemental prenant 150 euros à sa charge et le fournisseur d'eau 150 euros. A Hodent, le fournisseur d'eau est la commune.

Le plafond de 300 euros est par foyer et par an. Pas de versement d'argent au foyer, le distributeur d'eau réduit la facture par abandon de créance et le Conseil Général verse sa part au distributeur d'eau.

Le dossier à remplir est formalisé et devra faire l'objet d'un avis de la mairie. Si la commune, en tant que distributeur, estime que la demande n'est pas justifiée, elle pourra apposer un avis défavorable et refuser de diminuer la facture.

La durée de la convention est de 3 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. Son renouvellement devra faire l'objet d'un avenant signé des 2 parties.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal et M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

#### **6) Délibération 2016-12 : demande de subvention pour l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable.**

La commune a lancé une étude patrimoniale sur l'ensemble de son territoire via le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Magny-en-Vexin.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer des demandes de subventions auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie et Conseil Départemental du Val d'Oise).

*Après en avoir délibéré, le conseil Syndical, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une subvention au taux maximum auprès des différents financeurs.*

#### **7) Délibération 2016-13 : Autorisation de signature du contrat Tiers Payant Imagine R n°16184**

Comme tous les ans, M. le Maire propose de signer un contrat Tiers Payant Imagine R afin de dispenser les familles d'avancer la somme prise en charge par la commune dans le cadre des cartes de transport Imagine R. Sans contrat, les familles avancent la somme et la commune les rembourse après.

Le montant pris en charge sera défini lors du prochain Conseil Municipal avec les remboursements des autres types de cartes de bus. Monsieur le Maire propose d'être autorisé à signer ce contrat renouvelable annuellement pour la durée du mandat.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'option « prise en charge d'un montant fixe personnalisé par client ». Cette autorisation est valable pour la durée du mandat.*

#### **8) Point sur les dossiers en cours**

Une demande de classement en ERP : Etablissement Recevant du Public sera présentée pour la mairie et la Chapelle. Ces dossiers sont en cours de rédaction. Il sera nécessaire de les transmettre au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) pour être examinés en commission sécurité.

Une réflexion est actuellement menée par le conseil quant à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la commune.

Le projet d'interconnexion du réseau d'eau potable de Hodent et Genainville avec le SIAEP de Magny avance :

- une autorisation de réalisation d'un forage d'essai a été délivrée
- délai : 4 mois de travaux
- des raccordements spécifiques devront être réalisés à Hodent. Il s'agit de l'électrification du château d'eau (ERDF) et d'une ligne téléphonique par ORANGE (commande des vannes, commande d'alarme).

L'enfouissement des lignes électriques du programme 2016 du SIERC sera examiné au prochain conseil municipal.

## **9) Questions diverses**

### **Calendrier AD'AP (accessibilité)**

Suite à la réunion du 25 février 2016, au cours de laquelle, M. le Maire a soutenu le dossier, la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a émis un avis favorable au calendrier de réalisation de mise aux normes de l'accessibilité de la mairie, de l'école et de la salle communale entre 2016 et 2018.

### **Opération « nettoyage de printemps » de la CCVVS**

M. le Maire rappelle que l'opération « nettoyage de printemps » aura lieu le 16 avril prochain. Une action sera menée dans le bois de la Garenne où beaucoup d'habitants se promènent et, selon le nombre de participants, d'autres secteurs pourront être ciblés. La Communauté de Communes Vexin Val de Seine organise et finance l'évacuation des déchets qui seront regroupés dans la cour de la mairie.

La séance est levée à 23h06.

**Le Maire,**

**Eric Breton**